



CONTROLE D ALCOOLEMIE DELICTUELLE - SANCTIONS -

Par **Belia**, le **25/09/2013** à **16:05**

Bonjour, Suite à un décès brusque d'un membre de ma famille proche, j'ai bu 3 verres de rosé chez une amie car je ne me sentais pas bien psychologiquement; je n'avais pas mangé depuis 2 jours et me fait arrêter à 400 m de chez moi avec 0,87 mg/l d'air expiré. Suspension immédiate du permis de 6 mois. Je suis convoquée au Tribunal correctionnel début octobre en procédure "simplifiée" en vue de me faire notifier mon ordonnance pénale. Mon parcours : J'ai le permis depuis l'âge de 18 ans, j'en ai 46, j'ai tous mes points, aucune récidive et n'ai jamais eu d'accident. Je précise que je suis au RSA, divorcée avec 2 enfants à charge. Pouvez-vous me dire ce que j'encours au plus juste. Merci beaucoup car le terme arrive et j'angoisse beaucoup. (j'ai déjà effectué mes 5 mois de suspension sur 6).